

Annexe – Service d'Ecoute de Médias Sociaux – dernière mise à jour: 22 mars 2022

Cette annexe relative au Service d'Ecoute de Médias Sociaux (« **Annexe** ») complète le Contrat intervenu entre les parties (« **Contrat**»). Les termes en majuscule mais non définis dans cette Annexe ont pour définition celle qui leur est attribuée dans le Contrat. En cas de conflit ou d'ambiguïté entre les termes de cette Annexe et ceux du Contrat, les termes de l'Annexe auront préséance.

1. Définitions

“**Rapport**” signifie un rapport personnalisé créé pour le Client par l'équipe de recherche du Fournisseur.

“**Services**” signifie les services d'écoute de médias sociaux fournis au Client par le Fournisseur.

2. Conditions des Services

2.1. Responsabilité. Le Client se conformera aux Conditions d'utilisation de Twitter et YouTube, habituellement disponibles à leurs adresses respectives <https://twitter.com/fr/tos> et <https://www.youtube.com/t/terms>.

2.2. Protection de l'Utilisateur. Le Client s'engage à ne pas : (a) sciemment afficher, distribuer ou autrement rendre les Données Fournisseur disponibles à toute personne ou entité dont il pense raisonnablement qu'elle utilisera ces Données Fournisseur de manière incompatible avec les attentes raisonnables d'un individu en matière de respect de la vie privée; (b) effectuer des recherches ou analyses visant un groupe restreint d'individus, ou un seul individu, à des fins illégales ou discriminatoires; (c) utiliser les Données Fournisseur pour viser, segmenter ou dresser le profil de tout individu en fonction de sa santé, la précarité de sa situation financière ou de son statut financier, ses affiliations ou croyances politiques, ses origines raciales ou ethniques, ses croyances ou affiliations religieuses ou philosophiques, son orientation ou ses pratiques sexuelles, son appartenance à un syndicat, d'informations relatives à la commission réelle ou présumée d'un crime ou toute autre catégorie d'information personnelle sujette à protection par la Loi Applicable ; (d) sans le consentement préalable du Fournisseur et sous réserve de la Loi applicable, afficher, distribuer ou autrement rendre les Données Fournisseur disponible à un quelconque membre des services de renseignement américains ou toute autre agence gouvernementale ou entité du secteur public.

2.3. Retrait de Données Fournisseur. Le retrait des données personnelles contenues au sein des Données Fournisseur peut être exigé du Fournisseur tant par un concédant de licence que par la Loi Applicable. Dans de telles circonstances, le Fournisseur informera le Client des Données Fournisseur concernées dont le retrait est requis et le Client s'engage à retirer ces données de ses systèmes dans les plus brefs délais, que ce soit au cours de la Durée ou après.

2.4. Support. L'*Accord sur les niveaux de service* applicable est disponible à l'adresse suivante : <https://www.brandwatch.com/fr/legal/brandwatch-slas/>.

3. Propriété intellectuelle

3.1. Rapports. Tous les Rapports, à l'exclusion des Données Clients incluses dans ceux-ci, sont la propriété du Fournisseur. Le Fournisseur concède une licence mondiale, non-exclusive, non-transférable, libre de redevances au Client afin qu'il utilise en conformité avec ce Contrat les Rapports ainsi que les Données Fournisseur comprises dans ceux-ci.

3.2. Licence des Données Fournisseur. Le Fournisseur concède au Client une licence mondiale, non-exclusive, non-transférable et libre de redevance afin qu'il puisse en conformité avec les termes du Contrat utiliser, télécharger, copier, ou autrement extraire les Données Fournisseur des systèmes appartenant au Fournisseur.

3.3. Licence des Données Client. Le Client concède au Fournisseur une licence non-exclusive et libre de redevances afin que le Fournisseur puisse traiter les Données Client dans le but de fournir les Services.